

## La Communauté de Communes prépare le passage à la Redevance Incitative

Le Conseil de Communauté a validé la mise en place de la Tarification Incitative via la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M) sur le territoire de la Communauté de Communes en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M).

### Vers la Redevance Incitative

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Redevance Incitative sera opérationnelle sur le territoire de la Communauté de Communes. La Redevance est une facturation différente, plus équitable et incitative, établie en fonction de la production des déchets dans chaque foyer :

- **Équitable** parce que fondée sur un forfait d'accès aux services pour tous les usagers ;
- **Incitative** parce qu'en réduisant la quantité de déchets présentés au service d'élimination des déchets, elle permet à l'usager d'influer sur sa facture.

*La période test va démarrer le 02 mai 2013*

Avec le passage à la Redevance Incitative, le mode de collecte des **ordures ménagères** va changer.

### Le mode de collecte en porte à porte dans les parties agglomérées :

Dans le cadre du passage à la Redevance Incitative, chaque utilisateur du service (*foyers, entreprises, administrations*) sera équipé d'un bac roulant muni d'une puce électronique permettant de l'identifier. La puce permettra d'enregistrer la fréquence de collecte du bac.

### Les conteneurs de regroupement dans les écarts:

Seront concernés par le dispositif de collecte des ordures ménagères par **apport volontaire**, les foyers résidant :

- dans les écarts;
- en habitat collectif vertical ;
- dans les rues ne pouvant pas être desservies par le service en porte à porte;
- dans les habitations sans garage, ni cour, ni jardin, ni dépendance permettant de remiser un bac roulant.

Ces usagers auront accès à des conteneurs de regroupement associés à des points d'apports volontaires existants (*verres, papier*) dans les Communes de la Communauté de Communes. Les habitants déposeront eux-mêmes leurs sacs d'ordures ménagères. Pour ce faire, les foyers concernés seront équipés d'une carte permettant de les identifier à chaque déverrouillage du tambour.

**Pour les habitants de Tiffauges, la réunion publique  
aura lieu le mardi 05 mars 2013 à 20h30 à la salle Polyvalente.**

**Vous trouverez plus d'informations dans le numéro spécial Redevance Incitative  
inséré dans la pochette environnement distribué avec votre bulletin municipal.**

Ville de Tiffauges



Bulletin Municipal  
de Tiffauges

# Le Tiffaugalien

## Décembre 2012



### Éditorial

### Restauration de l'orgue

Les tuyaux de l'orgue se dressent majestueusement au-dessus de la nef de l'église Notre-Dame de l'Assomption depuis 140 ans. La construction de l'église a commencé dans les années 1860 sur l'emplacement d'une ancienne église partiellement détruite lors des guerres de Vendée. Dans les Chroniques paroissiales, il est noté que « vers 1872, la tribune fut construite et de grandes orgues furent achetées aux Frères Damien », des facteurs d'orgues établis au Goulet près de Gaillon dans l'Eure. « *Les orgues des Frères Damien étaient bien conçues, simples et robustes et leurs qualités sonores sont toujours convaincantes.* » (Olivier Soularue, discours d'inauguration de l'orgue restauré du Neubourg).

Au fil des ans, l'orgue s'est dégradé, des réparations de fortune ont été faites avec plus ou moins de succès. En 1968, il y eut un projet de reconstruction par la Maison Renaud-Bouvet, mais sans suite. En 1972, cette même Maison effectue un relevage et modifie la composition sonore en transformant et ajoutant des jeux. Puis la dégradation s'est accentuée au point que l'usage en était rendu malaisé et l'emploi du clavier de Grand Orgue impossible.

La décision de restaurer cet instrument a donc été prise par le Conseil Municipal (Depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, l'Eglise est devenue propriété communale). Un comité technique formé d'organistes chevronnés, des organistes de la paroisse et d'élus a été chargé de recruter un facteur d'orgue. Après consultation de plusieurs postulants, l'entreprise Villard, basée à Thénezay dans les Deux-Sèvres a été retenue.

Pour « retrouver l'instrument le plus près possible de son état d'origine » (souhait de la commune), M. Mickaël MEYER, facteur d'orgue, a dû déposer tous les tuyaux et les refaire, nettoyer les buffets, les mécanismes et la soufflerie, réviser les sommiers et la console. Les éléments déposés ont été restaurés dans l'atelier de Thénezay (deux classes de l'école Notre-Dame se sont rendues sur place). Il a fallu plusieurs mois pour tout réparer et remonter, et le résultat est là : un instrument remarquable, des sonorités appréciées par les spécialistes, un orgue au service de la communauté religieuse et disponible pour des concerts.

Le Conseil Général nous a aidés à financer ce projet à hauteur de 37 562.10 € pour un montant de 125 207 €. Il restait donc 87 644.90 € à la charge de la commune. Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette restauration : consultants, organistes paroissiens et conseillers municipaux.

M. Marionneau, titulaire des grandes orgues de la cathédrale de Luçon, a magistralement mis l'instrument en valeur lors du concert de Noël du 9 décembre. Et ce dimanche 16 décembre, c'est M. Jean-Paul Lécot, titulaire des grandes orgues de Lourdes, qui a inauguré l'orgue lors de la messe dominicale accompagné des chorales des trois églises de la paroisse. Au concert de l'après-midi, accompagné de M. Alain Chérel, brillant trompettiste, il a fait admirer les grandes possibilités de notre orgue restauré.



**CONSEIL MUNICIPAL N°130  
du 10 décembre 2012**

*Étaient présents* : M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, LANDREAU, adjoints.

Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GARREAU, GAUTRON,  
MM. CHIRON, HOUSSAYE, POILANE, OGER

*Personnes excusées* : Mme MADIOT

*Secrétaire de séance* : Mme GAUTRON

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 10 décembre 2012 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2012.

**1 – Droit de préemption urbain**

- Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues des notaires depuis le 5 novembre 2012 jusqu'à ce jour.

**2 – Avis sur dossier d'installation classée**

Le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande de M. BIROT Yves pour l'exploitation d'un élevage de 46 000 poulets standard sur la commune de la Bruffière.

**3 – Adhésion à la Société Publique Locale**

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'adhésion à la Société Publique Locale créée à l'initiative du Conseil Général de la Vendée. Cette société aura pour mission de faciliter la réalisation des études et travaux réalisés par les collectivités actionnaires grâce aux moyens mutualisés entre le Conseil Général et Vendée Expansion.

La commune va donc devenir actionnaire par l'acquisition d'une action d'une valeur de 500 €.

**4 – Modification n°12 des statuts de la Communauté de Communes de Mortagne sur Sèvre**

Par délibération du 12 septembre 2012, le Conseil de Communauté de Mortagne sur Sèvre a décidé de modifier ses statuts sur les points suivants :

-Possibilité de garantir des emprunts conjointement avec les communes membres pour financer des opérations de construction, acquisition ou amélioration du logement.

-Possibilité de garantir des emprunts aux organismes d'intérêt général ayant un caractère social, éducatif ou de santé pour financer des opérations de construction, acquisition ou amélioration de l'immobilier affecté à ces organismes.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ces modifications.

**6 – Acquisition des parcelles A 876 et A 875**

Le conseil municipal a approuvé le projet d'acquisition des deux parcelles précitées situées près du Moulin de la Roche afin de recréer un parking public pour les pêcheurs et les promeneurs.

**7 – Acquisition de la parcelle B 586**

Le conseil municipal a approuvé le projet d'acquisition de la parcelle précitée. Cette opération a pour but la création d'une voie communale dénommée « chemin du Puy Pelé ».

**8 – Modification de tarifs de location de la salle polyvalente**

Le Conseil municipal a décidé de modifier les conditions de location de la salle polyvalente. Il est désormais impossible pour les non-Teiphaliens de réserver la salle polyvalente pour l'organisation du réveillon du 31 décembre.

**9 – Décision modificative du budget communal 2012**

Suite au remboursement anticipé d'emprunts, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires au remboursement en capital de la dette et de prendre à cette fin une décision modificative du budget.

D'autre part, l'achat de licences antivirus pour les postes informatiques de l'école rends nécessaire la création du chapitre correspondant à cette dépense.

Le Conseil Municipal a approuvé cette modification.

**10 – Divers**

Bilan du Marché de Noël : très forte progression du taux de fréquentation cette année (+35%). Aucun incident à signaler, les participants sont satisfaits, aussi bien parmi les spectateurs que parmi les commerçants.

**Fin de Conseil**

***Agenda***

**Janvier**

Dimanche 6 : Vœux du Maire à la population – 12h00 à la salle polyvalente

***A votre service***

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, l'Auberge du Donjon a un nouveau chef et une nouvelle carte. Cécile et Rémi PETIT, les nouveaux propriétaires ont pris le relais de Catherine et Maurice GILBERT.

Ouverture tous les jours en saison et fermé le dimanche soir, lundi soir et mardi soir hors saison.

***Les travaux de réaménagement des déchetteries débutent !***

La Communauté de Communes a souhaité engager une démarche pour améliorer le service rendu à ses usagers par le réaménagement de ses trois déchetteries.

Le programme technique de l'opération comprend pour chacune des trois déchetteries, les aménagements suivants :

- une augmentation du nombre de quai à dix avec la réfection de la voirie et du haut du quai,
- l'aménagement d'un local de l'agent de déchetterie,
- la création d'une plate-forme de déchets verts,
- la création d'un bâtiment de stockage pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, le réemploi et le démantèlement,
- l'installation d'une signalétique horizontale et verticale.

Les travaux ont débuté début décembre dans les déchetteries de Saint-Laurent-sur-Sèvre et Saint-Martin-des-Tilleuls. Pendant la durée des travaux, tous les usagers sont invités à se rendre à la déchetterie de La Verrie. La durée des travaux est estimée à 5 mois.

A l'issue de cette première phase, les travaux dans la déchetterie de La Verrie auront lieu. Pendant cette période, tous les usagers seront orientés vers les déchetteries de Saint-Laurent-sur-Sèvre et de Saint-Martin-des-Tilleuls.

En comptant sur votre compréhension pendant la réalisation des travaux.

Le montant global de l'opération s'élève 1 445 100 € HT. Ce projet est financé par la Région des Pays de la Loire à hauteur de 903 300€.

***Permanence de l'A.D.I.L.E.***

Comment consommer moins d'énergie, alléger votre facture d'électricité ? Comment intégrer les économies d'énergie dans un projet de construction ou de rénovation ?

Trois permanences mensuelles, habitat et énergie, sont assurées par des conseillers de l'A.D.I.L.E. de Vendée dans les locaux de la Communauté de Communes. Ces permanences sont ouvertes à tous.

**Permanence Energie :**

- Deuxième mardi de chaque mois de 14h à 17h sur rendez-vous
- Dernier lundi de chaque mois de 14h à 17h sans rendez-vous

Cette permanence permet d'obtenir des informations et conseils techniques et financiers sur les économies d'énergie dans les logements et les travaux de rénovation (bilan énergétique).

**Permanence Habitat :**

- Premier jeudi de chaque mois de 10h à 12h, sans rendez-vous.

Cette permanence permet d'obtenir des informations et des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur tout projet d'habitat.

Plus d'informations et pour la prise de rendez-vous : **02.51.44.78.78.**